

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 4 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13

**Convocation transmise le 25 janvier 2016.**

L'an deux mil seize, le quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. les conseillers municipaux :  
*BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, LIÉTARD Philippe, LINET Michel, MENUET Céline, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, THIERY Yves.*

**Absents ayant donné pouvoir** :

**Absents excusés** : *TEXIER Pauline, BARC Nathalie.*

**Secrétaire de séance** : *BUTRÉ Sabrina.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Ordre du jour** :

- **Action promotion sur le lotissement Eco-quartier des Ouzines,**
- **Projet salle des fêtes,**
- **Action « Enquête mémoire auprès des personnes âgées de la commune »,**
- **Budget Investissement 2016,**
- **Devis d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction des maisons passives,**
- **Prêt bancaire,**
- **Délibération Communauté de Communes du Mellois,**
- **Questions diverses.**

## **I. Action promotion sur le lotissement Eco-Quartier des Ouzines**

Dans le but de relancer la vente de parcelles sur le lotissement communal des Ouzines, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de lancer une offre exceptionnelle pour toute vente effectuée au plus tard le 31 décembre 2016 :

- 30 % sur le prix de vente initial qui est de 32,29 euros TTC/m<sup>2</sup> (fixé par délibération du 23/11/2011)  
soit un prix de vente applicable de 22,60 euros TTC/m<sup>2</sup> du 04/02/2016 au 31/12/2016 inclus.

**Résultats du vote** :

- **Vote pour - 30 % :** 7
- **Vote pour - 25 % :** 5

Céline MENUET n'a pas pris part au débat et au vote.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents nécessaires aux ventes.

La présente délibération sera transmise à l'Office Notarial FILLON-GRENON de LEZAY (79120) en charge d'établir les actes de vente.

Une affiche est en cours d'élaboration. Quelques remarques ont été faites sur la première maquette.

Dès validation de ce support de communication, il sera adressé aux constructeurs, aux agences immobilières, aux notaires et toute personne susceptible d'être intéressée par cette offre promotionnelle. Il est également prévu de mettre une annonce sur le site internet « Le bon coin ».

## **II. Projet salle des fêtes**

Le Maire et Yves THIERY ont rencontré le responsable de projet de la Société Deux-Sèvres Aménagement (Niort) pour un éventuel accompagnement dans ce projet de rénovation de la salle des fêtes. Une proposition doit être adressée à la mairie.

La société EFFILIOS a fait une proposition financière pour la réalisation d'un audit (2 345 euros HT soit 2 814 euros TTC). Ce devis est mis en attente.

Yves THIERY se charge de contacter le SIEDS qui, à priori, peut assurer ce type de prestation.

## **III. Action « Enquête mémoire auprès des personnes âgées de la commune**

Le Maire propose à l'assemblée de réaliser une enquête auprès des personnes âgées de la commune afin de récolter des souvenirs, des anecdotes sur la commune. Les informations récoltées pourraient être relatées dans un bulletin municipal spécial ou lors d'une exposition.

Le questionnaire présenté sera retravaillé. Trois conseillers municipaux (Armand BRISSARD, Yves THIERY et Patrick CHARPENTIER) iront tester ce questionnaire auprès de quelques habitants.

## **IV. Budget Investissement 2016**

Les principales dépenses d'investissement qui seront à intégrer dans le budget 2016 de la commune sont les suivantes :

- Construction des 2 maisons passives + frais d'étude
- Rénovation de la salle des fêtes
- Voirie (Coudray – rue des chaumes)
- Réserves Incendie
- Aire de jeux
- Relookage de la bibliothèque
- Accessibilité ?

## **V. Devis d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction des maisons passives**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de valider le devis présenté par la société EFFILIOS (86260 LIGUGÉ) et relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction de deux maisons passives sur le lotissement des Ouzines (devis d'un montant total de 4 500 euros HT soit 5 400 euros TTC). Il autorise le Maire à signer ce devis ainsi que les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

## **VI. Prêt bancaire**

La Commune de Sepvret aura besoin d'emprunter 300 000 euros pour la construction des deux maisons passives sur le lotissement des Ouzines.

Plusieurs banques ont été consultées :

- Crédit Agricole : taux d'emprunt entre 2 et 2,5 % (tendance à la hausse)
- Caisse d'Épargne (Bordeaux) : mêmes taux que le Crédit Agricole
- Banque Populaire : en attente de leur proposition
- Caisse des Dépôts et Consignations (Bordeaux) : ils ne prêtent que pour les logements sociaux et doivent nous orienter vers des organismes spécialisés dans des constructions à caractère écologique qui pourraient peut-être financer ce type de projet.

## **VII. Délibération Communauté de Communes du Mellois**

La Communauté de Communes du Mellois créée le 1er janvier 2014 disposait de deux ans pour actualiser ses statuts. La réunion de la commission « Administration, Ressources Humaines, Finances » a permis de revoir et actualiser l'intérêt communautaire et sa traduction dans les statuts. Par ailleurs, le transfert à l'échelle communautaire de la compétence scolaire et la prescription du PLUi nécessitaient leur actualisation.

La Communauté de Communes du Mellois en sa séance de Conseil Communautaire du 29 décembre 2015 a validé ces nouveaux statuts et demande à chaque commune membre de se prononcer à son tour sur cette actualisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'approuver les nouveaux statuts communautaires tels qu'ils ont été validés en Conseil Communautaire du 29 décembre 2015.

## **VIII. Questions diverses**

- **FOYER RURAL – Clé de la salle polyvalente**

Le Foyer Rural de Sepvret a fait part au Conseil Municipal des difficultés d'organisation qu'engendrait le changement de clé de la salle polyvalente suite au remplacement des huisseries. Pour des raisons de sécurité, la clé est actuellement à récupérer au secrétariat de la mairie avant chaque utilisation.

Après en avoir débattu, et dans un souci de maintien du dynamisme de la vie associative de Sepvret, le Conseil Municipal décide de remettre une clé de la porte de la salle polyvalente au Président du Foyer Rural de Sepvret, Monsieur Jean Gerbaud, après signature d'une charte d'utilisation. Elle servira pour l'ensemble des sections du Foyer Rural et sera sous l'entière responsabilité de son Président.

- **FOYER RURAL – Clé du local vaisselle de la salle des fêtes**

Le Foyer Rural de Sepvret organise chaque année à la salle des fêtes un repas « diner dansant choucroute ». Les membres du Foyer Rural demandent à avoir un libre accès au local vaisselle pendant cette manifestation afin de faciliter l'organisation de ce repas.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'accorder un accès libre à ce local pendant cette manifestation. Il sera ouvert lors de l'état des lieux de remise des clés par la personne en charge de cet état des lieux et refermé lors de l'état des lieux de restitution des clés. Dans un souci d'inventaire de vaisselle, il est demandé au Foyer Rural de signaler les éventuelles casses de vaisselle pendant la manifestation.

- **Certificat d'Urbanisme de M. Malcom ELVIN**

Monsieur Malcom ELVIN, domicilié 8 Bois de Circé sur la commune de SEPVRET, a demandé un certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction éventuelle de 2 ou 3 maisons individuelles sur les parcelles cadastrées section C n° 247 et 248.

Afin de finaliser l'instruction du dossier, le Pôle Territorial de Brioux-sur-Boutonne demande au Conseil Municipal un avis sur la prise en charge financière qu'engendrerait l'extension du réseau électrique.

Après consultation de Gérédis, en charge de cette éventuelle extension, il apparaît que la distance d'extension du réseau nécessaire sur le domaine public serait inférieure à 100 mètres (*réponse faite par Gérédis - cf mail du 28/01/2016*).

L'extension sur le domaine public étant inférieure à 100 mètres, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de laisser à la charge du bénéficiaire, Monsieur Malcom ELVIN, les frais d'extension au titre des équipements propres.

- **Subvention APE Chey-Chenay-Sepvret**

L'APE (Association des Parents d'Elèves) de Chey-Chenay-Sepvret va investir dans l'achat d'une structure gonflable qui servira pour l'association mais également aux trois communes qui pourront en avoir l'usage lors de diverses manifestations.

Afin de financer cette structure gonflable, l'APE Chey-Chenay-Sepvret demande aux conseils municipaux concernés de participer financièrement à cet achat.

Le Conseil Municipal de Sepvret, après en avoir débattu, décide d'accorder une subvention de 750 euros à l'APE Chey-Chenay-Sepvret.

- **Convention avec le Centre de Gestion**

La convention qui lie le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres et la Commune de Sepvret à propos de la formation et de l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique a expiré le 31 décembre dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de renouveler cette convention pour une durée de trois ans et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

- **Réserve Incendie de Pied Baché**

La réserve incendie de Pied Baché étant vétuste, il convient de la remplacer.

La Commune de FRESSINES (79370) dispose d'une poche incendie de 120 m3 dont ils n'ont plus l'utilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'acheter à la Commune de FRESSINES cette poche incendie au prix de 2 000 euros TTC. Le montant de cette dépense d'investissement sera intégré au budget 2016 de la Commune de SEPVRET.

*La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 18 février 2016 à 20h30.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Fait et délibéré en séance du 04/02/2016.

**Liste des conseillers présents :**

*BOUGOUIN Isabelle*

*BRISSARD Armand*

*BUTRÉ Sabrina*

*CHESNES Dolorès*

*DUCOURTIEUX Jean-Claude*

*LACOMBE David*

*LIÉTARD Philippe*

*LINET Michel*

*MENUET Céline*

*PALLUAULT Delphine*

*PARISOT Bertrand*

*THIERY Yves*

**Le Maire :**

*CHARPENTIER Patrick*